

*Initiatives ministérielles*

ches qui étaient en cours, et plus important peut-être, les recherches qui étaient coordonnées par leur commission.

Ils nous ont ensuite demandé ce que le Canada avait du même genre. Cela a été assez gênant parce qu'il a fallu réfléchir très vite à ce que nous avions d'analogue et nous n'avons pu rien citer en dehors du fait que nous avions plusieurs instituts dans tout le pays. Je pense particulièrement au Canadian Institute of America, basé à l'Université de Calgary et au Boreal Institute de l'Université de l'Alberta, à Edmonton. Il y en a d'autres dans tout le pays, où on mène des activités spécialisées très sérieuses de recherche sur le Nord et les questions touchant le Nord canadien.

Permettez-moi de commencer par parler du projet de loi C-78, tendant à établir une commission canadienne des affaires polaires; je tiens à dire que nous souscrivons en principe à ce projet de loi. Cependant, nous avons bien des craintes sur lesquelles nous voudrions qu'on se penche, afin de nous assurer que la commission est un organisme efficace et non pas simplement une façon pour le gouvernement de donner l'impression qu'il se préoccupe du nord du pays et, aussi des questions touchant le Nord dans son ensemble.

En principe, nous souscrivons au projet de loi. À cette étape, celle de la deuxième lecture, alors que nous discutons du principe du projet de loi, il importe de dire dès le départ que nous souscrivons à ce principe.

Le gouvernement a annoncé pour la première fois la création d'une commission en août 1988, en réponse à l'excellente étude effectuée par le professeur Thomas Simons, de l'Université Trent et intitulée *Le bouclier d'Achille*.

Lorsque les députés ont lu cet excellent rapport, dans lequel on précisait qu'il fallait créer une commission de ce genre, nous avons été extrêmement motivés et encouragés par l'annonce faite par le gouvernement selon laquelle il entendait donner suite à ce rapport. Cela fait bien longtemps, mais, enfin, il se décide à le faire, et je suppose que nous devrions nous estimer heureux. On n'a pas fait grand-chose.

Lors de sa visite à Leningrad, en novembre dernier, le premier ministre a annoncé la création de la Commission canadienne des affaires polaires. C'est l'une des nouvelles que le premier ministre a annoncées en Union soviétique, suite à l'expérience assez embarrassante que certains d'entre nous avait faite peu avant son arrivée. Quoi qu'il en soit, le gouvernement conservateur a annoncé encore une fois son intention de créer la Commission canadienne

des affaires polaires et il a publié au printemps son Plan Vert.

Malheureusement, la plupart des initiatives concernant l'Arctique qui figuraient dans le Plan Vert étaient assez éculées. Voilà pourquoi nous tenons à nous assurer que l'établissement de cette commission donnera des résultats réels.

À notre avis, le Canada devrait figurer parmi les chefs de file dans le domaine de la coopération des pays à vocation polaire dans toute une variété de domaines scientifiques, sociaux, historiques, environnementaux, ainsi que dans ceux des droits de la personne et des droits des autochtones. Nous estimons donc que l'établissement de cette commission est un pas dans la bonne direction. Toutefois, je le répète, nous éprouvons maintes appréhensions.

Pour dire vrai, les pays du monde s'attendent à ce que le Canada, en tant que pays industrialisé, doté d'excellentes maisons d'enseignement et d'excellents centres de recherche, fasse oeuvre de pionnier sur certains fronts de recherche polaires. Bien que dans certains domaines, nos institutions et nos ministères aient fait des progrès incroyables, ils ne se sont guère préoccupés de collaboration et la situation pourrait certes s'améliorer.

Bien que dotée d'un mandat très large, la commission devrait s'occuper d'établir l'ordre des priorités du gouvernement et de lui rappeler sans cesse qu'il doit prendre des mesures pour s'attaquer aux problèmes réels du Nord, au lieu simplement de se contenter de doctes dissertations destinées à échouer sur des rayons de bibliothèque et à rester lettre morte.

Je dois dire non sans regret que c'est là le sort qui a été réservé à une étude effectuée en 1987 à l'île Broughton qui avait révélé la présence de très forte concentration de BPC dans la chaîne alimentaire et dans les prélèvements sanguins des populations locales. Bien que cette étude ait révélé chez les deux tiers des enfants des niveaux anormalement élevés de BPC, elle n'a donné lieu à aucune intervention. Nous espérons que l'établissement de cette commission des affaires polaires stimulera l'étude des problèmes et incitera à prendre des mesures pour les régler.

Nous devrions nous assurer que la commission coordonne le travail effectué par divers ministères et organismes gouvernementaux et qu'elle ne refait pas simplement ce qui a déjà été fait dans le domaine de l'Arctique.

Il faudrait signaler que lors de l'étude qui a abouti à la création de la commission, il s'est dégagé un très vaste consensus parmi les Canadiens de toutes les couches sociales du pays; ils se sont entendus pour dire que la création d'une telle commission s'imposait d'urgence.